

**PRINCIPAUX DÉLAIS D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (en vigueur au 01/10/2015)**

	DP*	PD*	PCMI*	PC*	PA*	Références
<b>Délais de droit commun</b>	<b>1 mois</b>	<b>2 mois</b>	<b>2 mois</b>	<b>3 mois</b>	<b>3 mois</b>	R.423-23 CU
Projet soumis à un régime d'autorisation ou à des prescriptions prévues par d'autres législations ou réglementations que le code de l'urbanisme			+ 1 mois			R.423-24 CU
Demande de dérogation aux règles du PLU (L. 123-5 et L.123-5-1 du CU)						
Consultation d'une commission départementale ou régionale						R.423-25 a) CU
Permis portant sur un projet soumis à autorisation d'exploitation commerciale au sens de l'article L. 752-1 du code de commerce					+ 2 mois	R.423-25 e) CU
Permis de construire comportant une demande de dérogation prévue à l'article L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation				+ 2 mois		R.423-25 d) CU
Permis de construire ou d'aménager situé dans le périmètre de protection d'un Monument Historique ou adossé à un Monument Historique				4 mois (substitution)		R.423-28 a) CU
Permis portant sur un immeuble inscrit au titre des Monuments Historiques ou dérogation spécifique Monument Historique (L.123-5)				5 mois (substitution)		R.423-28 b) CU
Consultation d'une commission nationale						R.423-27 a) CU
Permis de construire portant sur : - un Etablissement Recevant du Public (ERP) ou - un Immeuble de Grande Hauteur (IGH)				5 mois (substitution)		R.423-28 c) CU
Permis ne pouvant être délivré qu'après enquête publique				2 mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête		R.423-32 CU
<p><b>N.B.</b> : D'autres modifications des délais d'instruction peuvent être applicables à des opérations très spécifiques. L'ensemble de ces modifications de délais sont codifiées aux articles R.423-23 à R.423-37-1 du Code de l'Urbanisme.</p>						
<p>* : <b>DP</b> = Déclaration Préalable ; <b>PD</b> = Permis de démolir ; <b>PCMI</b> = Permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes ; <b>PC</b> = Permis de construire (hors maison individuelle) ; <b>PA</b> = Permis d'aménager</p>						